

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
21 Octobre 2016**

**OBJET :** Semaine Amu Entreprise 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au bénéfice d'Aix-Marseille Université pour le compte de la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique (DPMSE) pour l'organisation de la quatrième édition de la semaine AMU-Entreprises (SAE 2016),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention spécifique, dont le projet est joint au rapport.

La dépense correspondante, soit 12 000 € sera prélevée au budget départemental 2016 chapitre 65 fonction 23 article 65738 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**